



# Communiqué de presse

Embargo: 22.1.2018, 9h15

## 19 Criminalité et droit pénal

N° 2017-0626-F

Homicides selon la statistique policière de la criminalité entre 2009 et 2016

### Baisse de près de 40% des décès par homicides depuis 2004

Neuchâtel, 22 janvier 2018 (OFS) – Selon la statistique policière de la criminalité (SPC), en moyenne 49 personnes ont été tuées chaque année entre 2009 et 2016, soit 38% de moins que pendant les années 2000 à 2004, qui avaient déjà fait l'objet d'une telle recherche. Le nombre de victimes de tentatives d'homicides s'élève à 172 par année, ce qui représente une augmentation de 24% par rapport aux années 2000 à 2004. Au moins six victimes sur dix connaissent leur agresseur. Les armes à feu sont moins utilisées.

L'Office fédéral de la statistique (OFS) a réalisé avec le soutien du Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes (BFEG) une étude sur les homicides enregistrés par la police en Suisse durant ces dernières années. Cette publication donne suite à une enquête spéciale réalisée entre 2000 et 2004, également soutenue par le BFEG. Elle permet donc de suivre l'évolution du phénomène.

#### Moins d'armes à feu

La proportion de victimes attaquées au moyen d'une arme à feu s'est considérablement réduite entre les années 2000–2004 et 2009–2016, passant de 34 à 20%. L'arme à feu est l'instrument qui laisse le moins de chance de survie à la victime.

#### Une majorité de victimes connaissait son agresseur

34% des victimes partageaient un lien de parenté ou de couple avec le prévenu (relation domestique), 26% des victimes connaissaient l'auteur sans partager une relation domestique avec lui (voisin, collègue de travail par exemple), pour 27% des victimes l'auteur était un inconnu et pour le reste l'information n'est pas disponible (pas d'indication ou l'auteur n'a pas été identifié). Le risque d'être victime d'une connaissance ou d'un proche est plus important que le risque d'être attaqué par un inconnu, puisqu'au moins 60% des victimes connaissaient leur agresseur (au moins 75% lorsque l'homicide est consommé).

**Sphère domestique: 25 morts par an dans les ménages**

En moyenne, chaque année 25 victimes d'homicides consommés et 50 victimes de tentatives d'homicide partageaient une relation domestique avec l'auteur. Le nombre d'homicides consommés et tentés au sein de la sphère domestique a diminué par rapport aux années précédentes. Ce sont les femmes qui sont majoritairement victimes d'homicides, lesquels sont généralement perpétrés par un homme. Les victimes et auteurs sont âgés respectivement de 40 et 41 ans en moyenne. Quelques très jeunes victimes sont recensées dans le cadre d'homicides commis par des parents envers leur propre enfant.

**Hors sphère domestique: 19 personnes tuées chaque année**

Chaque année, 19 victimes d'homicides consommés et 98 victimes de tentatives d'homicides ont été prises pour cible par une connaissance (hors relation domestique) ou un inconnu. En comparaison avec les années 2000 à 2004, cela représente une légère augmentation du nombre moyen d'homicides, mais le nombre de décès a cependant diminué. En dehors du domaine domestique, la grande majorité des victimes et des auteurs sont de sexe masculin. Les auteurs sont en moyenne plus jeunes (30 ans) que leur victime (35 ans).

**Davantage d'antécédents chez les auteurs s'étant attaqués à un inconnu**

Plus l'auteur de l'homicide est proche de sa victime, moins il aura tendance à être connu de la police: 39% des auteurs ayant commis un homicide contre un inconnu étaient déjà enregistrés par la police pour une infraction au Code Pénal dans les deux ans précédant le crime, contre 21% des auteurs d'homicides dans la sphère domestique. Dans le cadre d'homicides entre (ex-)partenaires, seul un couple sur dix était déjà enregistré pour violence conjugale.

OFFICE FÉDÉRAL DE LA STATISTIQUE  
Service des médias

### **La statistique policière de la criminalité**

La statistique policière de la criminalité (SPC) a été révisée et renseignée depuis 2009 sur le nombre, la structure et l'évolution des infractions enregistrées, ainsi que sur les personnes lésées et les personnes prévenues. Elle porte sur les infractions enregistrées par la police: infractions au Code pénal (CP), à la loi sur les stupéfiants (LStup) et à la loi sur les étrangers (LEtr). Ne sont pas considérées les violations de la loi dont la police n'a pas connaissance (criminalité cachée) ou qui, d'une autre façon, débouchent directement sur une procédure judiciaire.

La statistique policière de la criminalité est établie sur la base des dénonciations. La présomption d'innocence s'applique aux personnes prévenues tant qu'elles ne sont pas condamnées par un jugement entré en force. La statistique policière de la criminalité fournit des données de base pour analyser la criminalité et procéder à l'évaluation de la poursuite pénale et des carrières criminelles. Les informations qui en sont tirées servent à orienter la politique en matière de criminalité et de droit pénal et à en analyser les effets.

.....

#### **Renseignements:**

Sonia Darbellay, OFS, Section Criminalité et droit pénal, tél.: +41 58 467 16 04,  
e-mail: [PKS@bfs.admin.ch](mailto:PKS@bfs.admin.ch)  
Service des médias OFS, tél.: +41 58 463 60 13, e-mail: [media@bfs.admin.ch](mailto:media@bfs.admin.ch)

.....

#### **Nouvelles parutions:**

Homicides enregistrés par la police 2009-2016 : Dans la sphère domestique et hors de la sphère domestique  
N° de commande: 798-1600-05. Prix: Fr.10.-  
Commandes de publications : tél.: +41 58 463 60 60, fax: +41 58 463 60 61,  
e-mail: [order@bfs.admin.ch](mailto:order@bfs.admin.ch)

.....

#### **Offre en ligne:**

Autres informations et publications: [www.bfs.admin.ch/news/fr/2017-0626](http://www.bfs.admin.ch/news/fr/2017-0626)  
La statistique compte pour vous. [www.la-statistique-compte.ch](http://www.la-statistique-compte.ch)  
Abonnement aux NewsMails de l'OFS: [www.news-stat.admin.ch](http://www.news-stat.admin.ch)

.....

Ce communiqué est conforme aux principes du Code de bonnes pratiques de la statistique européenne. Ce dernier définit les bases qui assurent l'indépendance, l'intégrité et la responsabilité des services statistiques nationaux et communautaires. Les accès privilégiés sont contrôlés et placés sous embargo.

Les membres de la Conférence des directrices et directeurs des départements de justice et police (CCDJP) ont reçu préalablement le communiqué de presse (soit trois jours ouvrables auparavant).